

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

N° ordre

20-96

N° ordre dans la séance :

DE-15122020-14

Date de la convocation :

08/12/2020

Date de l'affichage :

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, PETITE Anne-Laure, Robert VILLARD Adjoints, Christelle MARCHAND, GERRA Dominique, BRAVI Nadine, GUILLERMET Sylviane, DI PAOLO Frédéric, MOUTOT Mickaël, CHAPMAN Katerina, GLEYZE Déborah, DRAPIER Thierry, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, MONTEIRO Loïc, ROSSI Hélène, BOUVIER Christelle, conseillers

Absents : FELCI Claude (procuration à Marc GUILLAND), VALTON Emilie (Procuration à Monsieur Franck ANDRE-MASSE), Thierry CURTELIN (procuration à Madame Christelle BOUVIER), SCALMANA Dominique

Secrétaire de séance : Anne-Laure PETITE

OBJET : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – CRÉANCES ÉTEINTES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. A cette fin, il lui appartient donc d'effectuer toutes les diligences utiles et de mettre en œuvre l'ensemble des voies d'exécution forcée autorisé par la loi. Les créances sont déclarées irrécouvrables lorsque les procédures engagées par le comptable public n'ont pas pu aboutir au paiement des créances. Le comptable public de la collectivité présente chaque année, pour apurement, la liste des créances dont le recouvrement n'a pu être effectué. Selon le motif d'irrécouvrabilité, la créance est classée dans les catégories suivantes :

- « Admissions en non-valeur » ; le recouvrement de la créance est rendu impossible par la situation financière du débiteur. Cependant, la dette à l'égard de la collectivité n'est pas éteinte et son admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.
- « Créances éteintes » ; l'extinction de la créance a été prononcée dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (particuliers) ou dans le cadre de la clôture d'une procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif (professionnels). La créance éteinte s'impose à la commune et au trésorier et plus aucune action de recouvrement n'est possible.

L'irrécouvrabilité se traduit par l'inscription en dépense d'une somme égale au montant des créances concernées. Elle permet également de constater qu'il n'y aura pas, a priori, d'encaissement en trésorerie d'une recette déjà comptabilisée.

Monsieur le Trésorier propose d'admettre en créances éteintes la liste arrêtée le 30 novembre 2020 se décomposant ainsi :

Exercice pièce	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2013	R-3-9	123,82 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2013	R-3-9	33,04 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2013	R-3-9	17,70 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2013	R-3-9	124,97 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2018	R-1-51	48,82 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2018	R-1-51	72,58 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2014	T-12	68,37 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2014	T-12	41,53 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	T-39	7,95€	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	T-39	96,72 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	T-39	82,15 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	T-39	15,37 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	T-44	0,32€	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	T-44	26,41 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	T-44	0,58€	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	T-44	43,18 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

2015	R-3-422	12,60 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	R-3-422	13,13 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	R-3-422	3,48 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	R-3-422	1,86 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2006	T-900064000639	459,90 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2007	T-900004000696	65,25 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2007	T-900030000649	297,92 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2009	R-3-719	199,43 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2009	R-4-719	98,92 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2010	R-1-750	44,88 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2010	R-1-750	26,01 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2010	R-2-732	176,02 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2010	R-2-732	175,49 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2010	R-2-732	30,78 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2010	R-2-732	21,06 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2011	R-2-645	23,40 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2011	R-2-645	174,61 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2011	R-2-645	32,76 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2011	R-2-645	174,10 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2011	R-5-671	27,32 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2011	R-5-671	47,15 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2012	R-1-675	49,27 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2012	R-1-675	29,10 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2012	R-99004-660	87,85 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2012	R-99004-660	88,97 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2012	R-99004-660	16,94 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2012	R-99004-660	11,55 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2013	R-1-685	68,37 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2013	R-1-685	40,39 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	R-1-856	70,41 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	R-1-856	41,53 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	R-3-826	57,95 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	R-3-826	15,37 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	R-3-826	8,22 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	R-3-826	55,65 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2019	R-4-871	10,35 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2019	R-4-871	18,63 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2019	R-4-871	97,43 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2019	R-4-871	81,09 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2020	R-1-928	72,69 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2020	R-1-928	58,74 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2020	R-3-887	79,72 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2020	R-3-887	14,04 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2020	R-3-887	7,80 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2020	R-3-887	61,12 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2007	T-900030000911	11,20 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2007	T-900030000912	42,56 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2005	T-900021000865	279,66 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2005	T-900025000865	225,15 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2016	R-4-1002	5,76 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2016	R-4-1002	39,39 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2016	R-4-1002	37,79 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2016	R-4-1002	10,44 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	R-1-1027	41,53 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	R-1-1027	70,41 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	R-3-986	43,04 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	R-3-986	6,36 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	R-3-986	44,84 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	R-3-986	11,89 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	R-3-1042	41,53 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2015	R-3-1042	70,43 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

Accuse de réception en préfecture

001-20100382-20201215-DE-15-2020-1042

Date de télétransmission : 17/12/2020

Date de réception préfecture : 17/12/2020

Total		5 034,74 €	
--------------	--	-------------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant la demande d'admission de créances irrécouvrables transmise par le comptable public,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE d'admettre en créances éteintes les créances proposées par le comptable public pour un montant de 5 034,74 €,

DIT que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au compte 6542 du budget Eau et Assainissement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire

Franck ANDRE-MASSE






17/12/2020
17/12/2020
17/12/2020
17/12/2020
17/12/2020

Accusé de réception en préfecture
001-210101382-20201215-DE-15122020-14-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020